

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE – PUGEY**  
**Compte-rendu de la réunion du 24 avril 2018**  
**à Fontain à 20 heures**

**Membres présents :** André Avis, Claude Gresset (Arguel)  
Jean-Pierre Vagne (Fontain)  
Catherine Cuiet, Christian Pascal (La Vèze)  
Céline Moisson, Yannick Favory (Pugey)

**Invités :** Martine Doney (Maire de Fontain) Frank Laidié ( Maire de Pugey)

**Membres excusés :** Didier Marchal, Sébastien Morel

**Procurations :** Christophe Caverot (La Vèze) donne procuration à Christian Pascal (La Vèze),  
Michèle Boffy (Fontain) donne procuration à Claude Gresset (Arguel)  
Nicolas Perrette (Fontain) donne procuration à Jean-Pierre Vagne (Fontain)

**Secrétaire de séance :** Christian Pascal (La Vèze)

**Ordre du Jour :**

1. Rénovation du groupe scolaire (travaux supplémentaires, point budgétaire)
2. Rentrée scolaire 2018 : Transports scolaires, mise en place du personnel, prestataire de restauration, convention Francas)
3. Groupement d'achats SYDED granulés,
4. Délibérations : Travaux supplémentaires, DM1, prolongation convention Francas, mise à disposition du personnel de la commune de Pugey, validation du prêt CAF, groupement d'achats SYDED.
5. Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 6 février qui est approuvé à l'unanimité.

**1 - Rénovation du groupe scolaire**

Lors du déroulement des travaux il est apparu un besoin de travaux complémentaires pour un montant de 170 000 € HT :

+ 90 000 € demandes supplémentaires du SIFALP : Nouvelle porte entrée, modification accès, parking, enrobé cour maternelle, gazon synthétique, chalets, extension préau, cloisons chantier....

+ 60 000 € Aléas travaux : démolitions complémentaires, bâchage chaufferie, membrane étanchéité supplémentaire, chape sèche, renforcement cloison classe, désamiantage.

+ 20 000 € Demandes supplémentaires du Bureau de contrôle : Alarme incendie type 2B, asservissement des 5 portes, SAS placard électrique, modifications conception chaufferie,

Ces montants entrent dans le budget initial.

## 2 – Rentrée scolaire 2018

### Transports scolaires

Le conseil syndical a eu confirmation du maintien des bus méridiens pour les 3 communes (Pugey, Arguel et La Vèze).

Il reste à affiner la mise en place du dispositif.

### Prestataire restauration scolaire

Mme Céline Moisson se renseigne sur le choix des prestataires pour les repas.

## 3 – Groupement d’achats SYDED granulés

Le SYDED met en place un groupement de commandes pour l’achat de granulés bois pour alimenter la nouvelle chaufferie du groupe scolaire.

Le conseil approuve la décision d’adhérer à ce groupement.

## 4 – Délibérations

**Objet :** Travaux complémentaires au programme de travaux Rénovation extension groupe scolaire

Le 7 mars 2017, le conseil syndical a validé l’APD pour un montant de 2 136 000 HT euros.

A l’issue de l’appel d’offre des différents lots, le montant des travaux validés s’élevait à 1 553 716.30 HT euros.

Lors du déroulement de l’opération, des travaux complémentaires ont été réalisés ou amendés suite à des aléas, des demandes du bureau de contrôle, du maître d’oeuvre ou du maître d’ouvrage.

Le conseil syndical approuve à l’unanimité les travaux complémentaires réalisés en sus de l’appel d’offre initial à hauteur de 170 000 € HT (204 000 TTC) dans l’enveloppe initialement décidée par l’APD, à savoir :

- Demandes complémentaires du SIFALP pour environ 90 000 HT (108 000 TTC) : nouvelle porte entrée, modification accès, parking enseignants, téléphonie, enrobé cour maternelle, gazon synthétique, chalets, extension préau, cloisons chantier.
- Aléas travaux pour environ 60 000 HT (72 000 TTC) : démolitions complémentaires, bâchage chaufferie, membrane étanchéité supplémentaire, chape sèche, renforcement cloison classe, désamiantage.
- Demandes du bureau de contrôle pour environ 20 000 HT (24 000 TTC) : alarme incendie type 2B, asservissement des 5 portes, SAS, placard électrique, modifications conception chaufferie.

Ces travaux supplémentaires seront justifiés par des ordres de service.

Ce programme complémentaire reste dans l’enveloppe initialement décidée lors de l’APD.

### **Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1**

Les travaux du groupe scolaire ayant commencés, les crédits prévus au budget 2018 au compte 2031/20 frais d’études doivent être transférés au compte 2313/23 Immos en cours-constructions.

Les crédits prévus au budget 2018 au compte 2188/21 ne sont pas suffisants.

Afin d’intégrer les frais d’études des années antérieures, il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 2313/041, 2031/041 et 2033/041, il faut prendre une décision modificative.

Les membres du conseil syndical acceptent à l’unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°1 suivante :

<b>Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RECETTES</b>
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 2031/20 Frais d’études		50 000.00		
D 2188/21 Autres immos corporelles	23 000.00			
D 2313/23 Immos en cours-	27 000.00			

constructions				
D2313/041 Immos en cours- constructions	138 792.96			
R 2031/041 Frais d'études			136 602.98	
R 2033/041 Frais d'insertion			2 189.98	

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois et désignation du représentant à la CAO**

Sur le territoire du département du Doubs, le SYDED intervient en assistance et conseil auprès des communes et intercommunalités pour accompagner la transition énergétique, par la mise en place d'actions visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

A ce titre et en tant que consommateur de granulés de bois pour le chauffage de son siège social, le SYDED a proposé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de ce combustible.

Ce groupement, ouvert à tous les acheteurs publics du territoire départemental, a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que le SIFALP utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- ▶ **Accepte** l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement, autorise Monsieur le Président à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ▶ **Accepte** de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte du SIFALP et s'engage à inscrire les dépenses afférentes à son budget ;
- ▶ **Désigne** pour la représenter à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :  
Titulaire : Jean-Pierre VAGNE                      Suppléant : Claude GRESSET

**Objet : Réalisation d'un contrat de prêt à la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs**

Afin de financer les travaux de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain, les membres du conseil syndical décident la mise en place d'un contrat de prêt pour un montant total de 30 000 Euros auprès de la CAF, aux conditions suivantes :

- Prêt à taux zéro
- Montant : 30 000 Euros
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Durée d'amortissement : 10 ans

Le conseil syndical à l'unanimité, valide le Contrat de Prêt proposé par la CAF.

**Objet : Prolongation convention Francas**

Monsieur le Président explique aux membres du SIFALP que la convention avec les Francas arrive à son terme au 31 décembre 2018. Il propose de la prolonger jusqu'au terme de l'année scolaire 2018-2019.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIFALP donnent pouvoir à Monsieur le Président de signer l'avenant à cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Objet : Mise en place du personnel pour la rentrée 2018**

Les membres du SIFALP mandatent à l'unanimité Monsieur le Président pour examiner et finaliser avant le 30 juin 2018 avec la commune de Pugey, la mise à disposition de son personnel concerné par les affaires scolaires.

## 5 – Questions diverses

+ Inauguration de l'école

En prévision : au 1<sup>er</sup> septembre 2018, une opération « portes ouvertes »

Inauguration au 15 septembre 2018

Séance levée à 22h